CONTRAT DE SERVICE N°08/KIAMA/DG/DAAF/SCC/2023

RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN DIDACTICIEL DE FORMATION ET DE DIFFUSION AUDIOVISUEL DE FORMATION SUR COLEPS ET LES PROCEDURES DE PASSATION DES MARCHES.

OBJET DU CONTRAT: Le recrutement d'un consultant pour la supervision pédagogique de l'élaboration des outils de mise en œuvre d'un didacticiel de formation et de diffusion audiovisuel de formation sur COLEPS et les procédures de passation des marchés.

DUREE DU CONTRAT : De la date de signature jusqu'à la date d'achèvement des services.

Le présent contrat est conclu entre KIAMA SA, BP : 15709 Yaoundé, Tel : (+237) 696 81 25 15 / 682 20 26 75, Fixe : (+237) 222 20 90 43, N°RCCM : RC/YAO/2016/B/224, N° CONTRIBUABLE : M031612491838P Représenté par son Directeur, Monsieur **MOLE HAMMA Fidel**. Ci-après dénommée « LA SOCIETE » d'une part,

Et

Madame: OBONO MADELEINE

Tel: (237) 674 68 97 70 - 693 68 19 46

Nationalité : Camerounaise

CNI N°: 201706665033320992

Ci-après désigné « CONSULTANT » d'autre part.

Résidence habituelle : Yaoundé

Délivré le : 24/06/2022

ATTENDU QUE LA SOCIETE souhaite que LE CONSULTANT fournisse les services visés ci-après

ATTENDU QUE LE CONSULTANT accepte fournir lesdits services

PAR CES MOTIFS, LES PARTIES AU CONTRAT sont convenues de ce qui suit :

I. OBJET DU CONTRAT :

Le présent contrat de service a pour objet le recrutement d'un consultant pour la supervision pédagogique de l'élaboration des outils de mise en œuvre d'un didacticiel de formation et de diffusion audiovisuel de formation sur coleps et les procédures de passation des marchés.

II. OBLIGATIONS DE KIAMA SA

KIAMA SA a pour obligations de : - Payer tous les services du consultant.

III. OBLIGATIONS DU CONSULTANT

LE CONSULTANT a pour obligations de :

- -Superviser la définition des méthodes d'exploitation des documents ;
- -Superviser la définition des objectifs d'apprentissage et procédures pédagogiques pour les différents modules ;
- -Superviser le séquençage d'apprentissage pour chaque module ;
- -Superviser la définition des méthodes pédagogiques pour chaque module (expositives, applicatives, collaboratives) ;
- -Superviser la définition des modalités de formation ;
- -Superviser l'élaboration des contenus de formation ;
- -Collaborer étroitement avec l'expert en ingénierie pédagogique ;
- -Elaborer le contenu sur le module d'assistance technique à la formation en ligne permettant l'interaction entre les apprenants et l'équipe d'assistance technique à la formation ;
- -S'assurer de la conformité et la qualité des rapports par rapports aux TDR ;
- -Superviser l'élaboration du rapport N° 2 de validation des stratégies pédagogiques en 8 tomes ;
- -Contribuer à l'élaboration des autres rapports en supervisant le volet pédagogique ;
- -Assister aux ateliers de validation des livrables et de formation ;
- -Participer aux séances de travail avec les autres experts mobilisés pour le projet.